

Pass' MÉTIERS

- Agriculture -



Pass' MÉTIERS
- Agriculture -

INTÉRESSÉ(E) ?

Prends contact avec ton correspondant Pass'Métiers

Charente	accueil@charente.chambagri.fr	05 45 24 49 49
Charente Maritime	accueil@charente-maritime.chambagri.fr	05 46 50 45 00
Corrèze	accueil@correze.chambagri.fr	05 55 21 55 55
Creuse	accueil@creuse.chambagri.fr	05 55 61 50 00
Deux Sèvres	accueil@deux-sevres.chambagri.fr	05 49 77 15 15
Dordogne	accueil@dordogne.chambagri.fr	05 53 35 88 48
Gironde	accueil@gironde.chambagri.fr	05 56 79 64 00
Haute Vienne	accueil@haute-vienne.chambagri.fr	05 87 50 40 00
Landes	accueil@landes.chambagri.fr	05 58 85 44 48
Lot-et-Garonne	sabine.saudoyer@cda47.fr	05 53 77 83 50
Pyrénées Atlantiques	accueil@pa.chambagri.fr	05 59 80 70 00
Vienne	accueil@vienne.chambagri.fr	05 49 44 74 74

nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr

Un programme subventionné par la Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine

PASS' MÉTIERS // JEUNE

Pass' MÉTIERS

- Agriculture -



LE MINI STAGE
de découverte d'entreprise



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE





POURQUOI FAIRE TON PASS'MÉTIER ?



- 1 **Pour faire le bon choix d'orientation :** Fais le tri dans les métiers qui te plaisent pour construire ton projet personnel au plus proche de tes attentes
- 2 **Pour construire ton projet personnel :** Vis une expérience en entreprise pour te faire une idée précise et réaliste du métier qui te plaît
- 3 **Pour bâtir ton réseau de professionnels :** Rencontre des chefs d'entreprise, des salariés, qui pourront t'accompagner dans un avenir proche
- 4 **Pour saisir l'opportunité qui t'est offerte :** Si ça matche avec ton entreprise, pourquoi ne pas envisager un contrat d'apprentissage ?

TU TE POSES DES QUESTIONS SUR UN MÉTIER, UN SECTEUR D'ACTIVITÉ, UNE FILIÈRE... SUR TON AVENIR ?

On a la solution pour toi : **Pass' MÉTIERS**

- ? C'EST QUOI ?**
Pass'Métiers te permet de découvrir 2 métiers dans la même entreprise ou le même métier dans 2 entreprises différentes.
- ? QUAND ?**
Tu peux effectuer ton stage uniquement pendant tes vacances scolaires.
- ? POUR QUI ?**
Que tu sois collégien-ne en 4^{ème} ou 3^{ème}, lycéen-ne ou étudiant-e, tu peux y prétendre.
- ⌚ COMBIEN DE TEMPS ?**
De 1 à 5 jours, c'est toi qui choisis la durée en fonction de ton emploi du temps.

COMMENT FAIRE ?

- Trouve ton entreprise ou renseigne toi auprès de ta Chambre d'Agriculture locale qui t'accompagnera dans ta recherche
- Une fois ton entreprise trouvée, ta Chambre d'Agriculture validera ton Pass'Métiers et établira ta convention de stage
- Tu renseigneras ta convention de stage avec l'entreprise et tu la signeras en 3 exemplaires (si tu es mineur, tes parents la signeront)
- Tu définiras avec l'aide de ton employeur, le déroulé et l'organisation de ton stage de découverte

